

MEDEF Actu-Eco - n° 296

Direction des Etudes

Semaine du 17 au 20 juillet 2017



SOMMAIRE



France

1. **Créations d'entreprise en juin 2017** : accélération sur un mois (+2,9%), recul au deuxième trimestre en glissement annuel (-1,6%)
2. **Prix à la consommation en juin 2017** : stabilité sur un mois, +0,7 % sur un an (+0,4% pour l'inflation sous-jacente)
3. **Construction de logements en mai 2017** : 397 900 mises en chantier en cumul sur 12 mois (+14,0% en glissement annuel)
4. **Travaux publics en mai 2017** : activité encore poussive, prises de commandes mieux orientées, incertitude sur les perspectives à moyen terme
5. **Mission de consultation 2017 de la France par le FMI** : prévision de croissance relevée, nécessité d'affirmer de mettre rapidement en œuvre toutes les réformes annoncées

EUROPE

6. **Démographie européenne en 2016** : 512 millions d'habitants (+0,3% grâce à l'apport migratoire), diminution dans dix pays

INTERNATIONAL

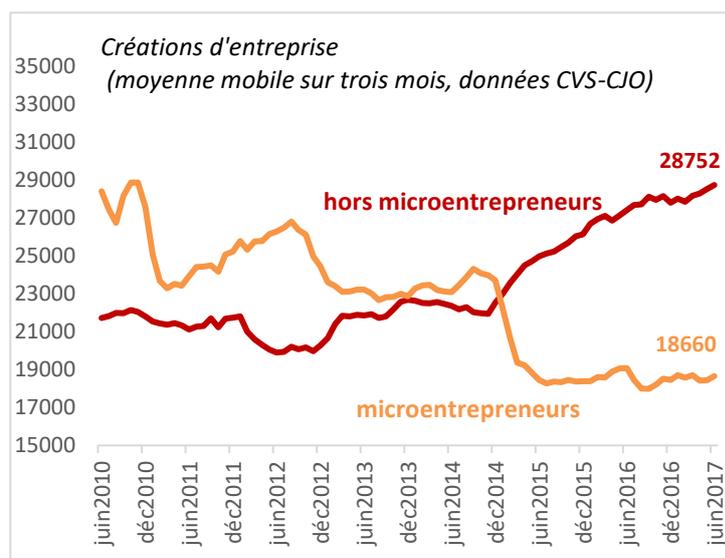
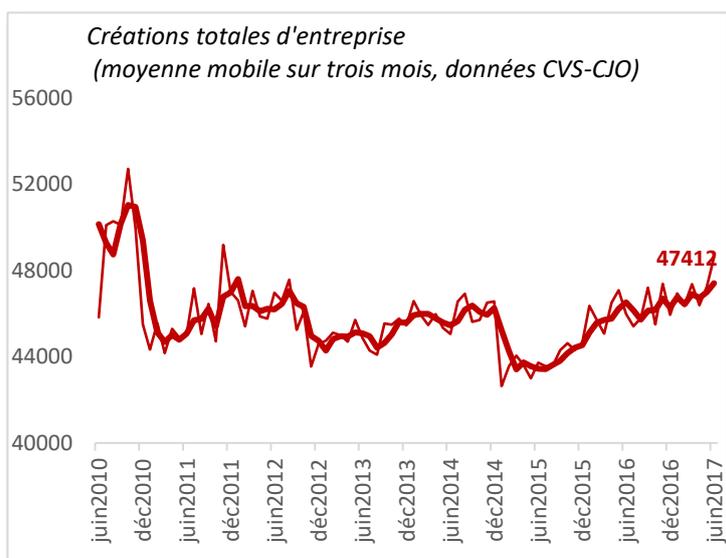
7. **Tendance récente des marchés** : Détente des taux souverains français et allemand, remontée de l'euro, du pétrole et de l'or

Le prochain numéro de *MEDEF Actu Eco* sera publié la semaine du 04 septembre 2017

1. Créations d'entreprise en juin 2017 : accélération sur un mois (+2,9%), recul au deuxième trimestre en glissement annuel (-1,6%)

* **Les créations d'entreprise, tous types d'entreprises confondus, ont accéléré de +2,9% en juin 2017** (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables), après déjà +1,8% en mai. **Cette accélération résulte à la fois de celle des immatriculations de micro-entrepreneurs (+4,3% après +2,3%) et de celle des entreprises classiques (+2,0% après +1,5%).**

* **Au deuxième trimestre 2017, le nombre de créations d'entreprises en données brutes a diminué de -1,6% par rapport au deuxième trimestre 2016.** Ce recul sur un an est très largement imputable **à celui des immatriculations de micro-entrepreneurs (-4,6%). Les créations d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs ont diminué de -0,9%.** Enfin, **les créations de sociétés se sont accrues de +1,4%.**



Source : INSEE

Par grande famille d'activité, toujours au deuxième trimestre et en glissement annuel, ce recul des créations d'entreprises recouvre les évolutions suivantes :

- **diminution marquée dans le secteur de la construction** (-10,6% après -6,3% en mai) qui représente 10,7% du total des créations ;
- **recul accéléré dans l'industrie manufacturière** (-9,0% après -6,0% en mai et -5,7% en avril) qui constitue 3,8% des créations ;
- **baisse des créations dans le commerce** (-2,7% après -0,6% en mai, secteur constituant 31,2% des créations) avec notamment une baisse de -6,1% pour les activités de commerce de détail et de réparation automobile et -3,6% pour celles liées à l'hébergement et à la restauration.

Au deuxième trimestre, seuls les secteurs liés aux activités immobilières et à celles de soutien aux entreprises, ont bénéficié d'une **hausse des créations** d'entreprises par rapport au deuxième trimestre 2016 (respectivement +13,7% et +4,7%). Ces secteurs constituent 3,8% et 23,2% du total des créations.

*Sur les **douze derniers mois** (juillet 2016-juin 2017), **560 911 entreprises ont été créées, soit +2,5% par rapport aux douze mois précédents** (+2,8% en mai). Cet accroissement a été porté par les créations d'entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs (+5,0%) qui ont représenté près de 26,0% du total et par celles des sociétés (+4,9%) qui en ont représenté 34,5%. Les immatriculations de micro-entrepreneurs (39,6% du total) ont en revanche diminué (-1,1%).

2. Prix à la consommation en juin 2017 : stabilité sur un mois, +0,7 % sur un an (+0,4% pour l'inflation sous-jacente)

* Selon les chiffres définitifs de l'INSEE, **l'indice des prix à la consommation est resté stable en juin 2017** (données brutes), pour le troisième mois consécutif. En données corrigées des variations saisonnières, il est également demeuré stable après le repli de -0,2% en mai. **Sur un an, la hausse des prix a légèrement ralenti, de +0,8% en mai à +0,7% en juin.**

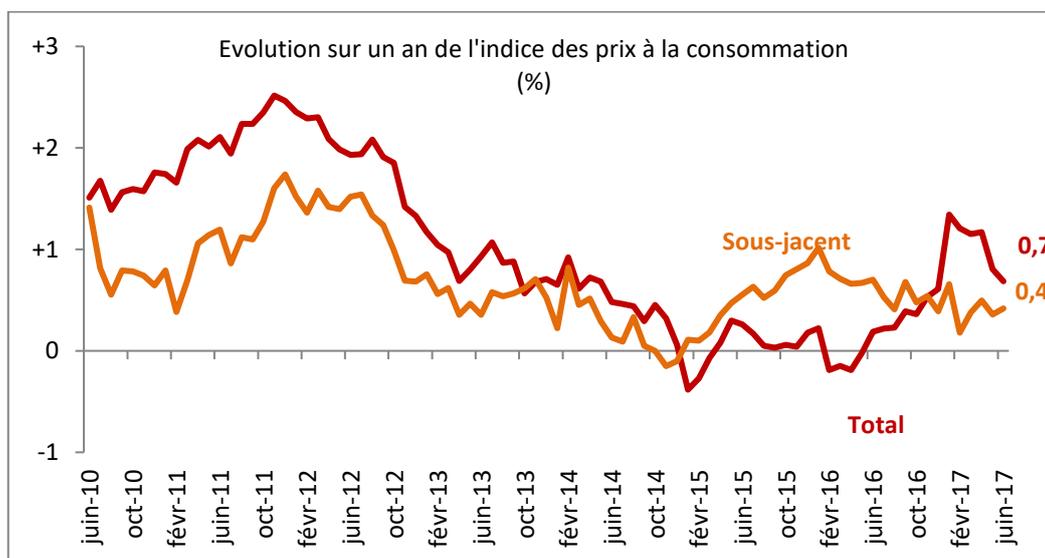
* Cette progression de l'indice des prix à la consommation sur un an recouvre :

- **une accélération des prix des produits alimentaires** (+0,8%) s'expliquant par le rebond des prix des **produits frais** (+1,5% après -0,3% en mai). Hors produits frais, les prix de l'alimentation ont progressé de +0,6% sur un an, du fait de la hausse des prix des viandes (+1,2%) ;
- **une hausse identique à celle du mois de mai des prix des services (+0,9%)** liée au rebond des prix des services des transports aériens du fait d'un effet saisonnier (+0,4%) et à la poursuite de la progression des prix des services de santé (+1,6%) « après la revalorisation en mai du tarif des consultations des médecins ». En revanche, les prix des services de communication reculent encore nettement (-4,9% sur un an) « du fait d'une baisse de prix de

certaines offres de téléphonie mobile et, dans une moindre mesure, de la fin des frais d'itinérance en Europe » ;

- **un ralentissement de la hausse des prix de l'énergie** (+1,9%, plus faible hausse depuis octobre 2016, après +5,3% en mai). Ce ralentissement s'explique principalement par celui des prix des produits pétroliers (+1,6% après +8,1% en mai) tandis que la hausse des prix du gaz naturel et du gaz de ville est restée stable (+9,0%) ;
- **une nouvelle baisse des prix des produits manufacturés** (-0,3% après -0,7% en mai) liée à celle des prix des produits de santé (-2,2%). Les prix de l'habillement et chaussures ont bondi de +1,7% après -0,5% en mai « en raison d'un démarrage des soldes d'été plus tardif que l'année dernière ». Les prix des produits manufacturiers ne cessent de diminuer depuis mars 2013.

L'inflation sous-jacente - hausse des prix hors tarifs publics (électricité, gaz, tabac, etc.) et produits à prix volatils (produits pétroliers, produits laitiers, viande, etc.) - a légèrement progressé sur un mois (+0,1%) après être restée stable en mai. **Sur un an, elle a progressé de +0,4%.**



Source : INSEE

***Entre mars 2017 et juin 2017** (trois derniers mois connus), **les prix ont augmenté de +0,1%** contre +0,8% sur la période précédente.

Ce ralentissement s'explique d'une part, par **celui des prix des produits manufacturés (+0,3%**

après +2,7% en mai) et, d'autre part, **par la baisse des prix de l'énergie plus marquée que celle de mai** (-2,9% contre -2,3%). En revanche, les prix des services ont légèrement accéléré (+0,5% après +0,3%) tandis que la hausse des prix de l'alimentation est restée stable (+0,4%).

Evolution de l'indice des prix à la consommation en juin 2017 (%)

	sur un mois	sur un an
Total	0,0	+0,7
Sous-jacent	+0,1	+0,4
Energie, dont :	-1,1	+1,9
Produits pétroliers	-2,2	+1,6
Alimentation, dont :	-0,3	+0,8
Produits frais	-2,3	+1,5
Produits manufacturés, dont :	+0,1	-0,3
Habillement et chaussures	+0,4	+1,7
Produits de santé	-0,1	-2,2
Services, dont :	+0,3	+0,9
Loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères	0,0	+0,5
Services de santé	+0,6	+1,6
Transports et télécommunications	+2,1	+2,2
Communications	-1,0	-4,9

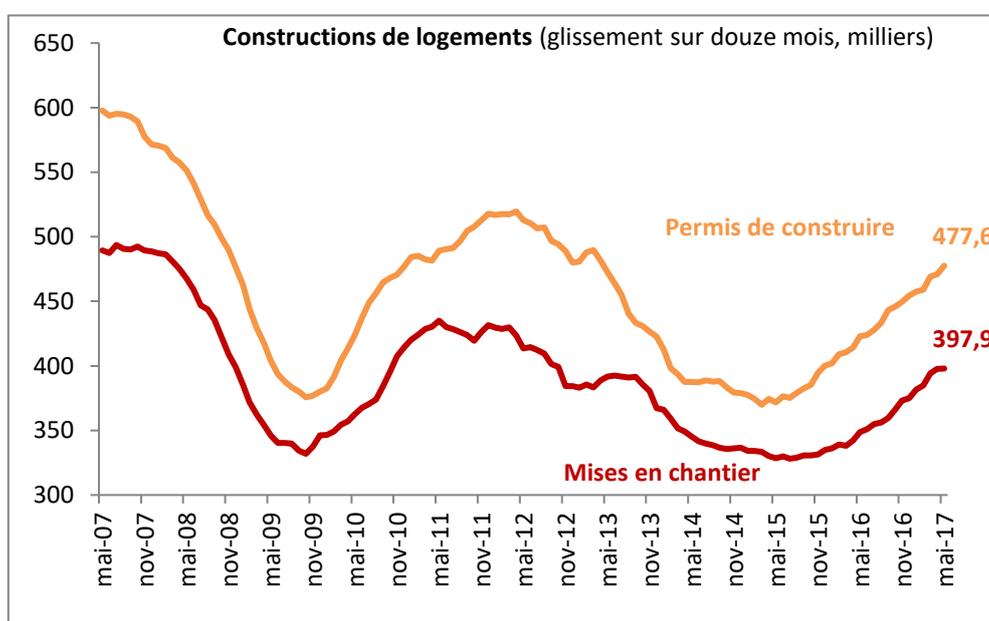
Source : INSEE

3. Construction de logements en mai 2017 : 397 900 mises en chantier en cumul sur 12 mois (+14,0% en glissement annuel)

**Le marché de la construction résidentielle a poursuivi sa progression au cours des trois derniers mois connus (mars-avril-mai) en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables : les mises en chantier de logements ont progressé de +0,7% par rapport aux trois mois précédents, après une hausse de +3,3% sur la période précédente (février-mars-avril). Ce ralentissement s'explique par celui des mises en chantier de logements individuels (+2,7% après +4,8%) et par le repli des constructions de logements collectifs (-0,6% après +2,4%). Dans le*

même temps, **le nombre des permis de construire a fortement augmenté** de +7,3% : cette hausse a essentiellement été portée par les autorisations de logement collectifs (+11,4% après -5,9%) tandis que les autorisations de logements individuels ont ralenti (+1,4% après +6,6%).

Toujours sur les trois derniers mois connus mais en glissement annuel, les mises en chantiers ont progressé de +14,6% et les permis de construire de +17,7%.



Source : SOeS

* **Cumulées sur douze mois** (juin 2016 - mai 2017), les **mises en chantier** ont enregistré une hausse de **+14,0% en glissement annuel** (+5,7% un an plus tôt), pour s'établir à **397 900 logements en mai 2017**. Simultanément, les **permis de construire** ont progressé de **+12,8%** (+12,4% un an plus tôt).

Cette amélioration concerne toute les régions, avec des intensités diverses. En termes de *mises en chantier*, la hausse a été inférieure à 10% dans quatre régions métropolitaines (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine) ainsi que dans les DOM (+4,5%), de 10 à 20% dans six régions (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Occitanie, Pays de la Loire, Bretagne et Île-de-France) et de plus de 20%

en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Corse et dans les Hauts-de-France. Les *permis de construire* ont augmenté partout sauf en Corse où ils ont continué de fortement baisser.

*

Selon la Fédération Française du Bâtiment, « *alors que le contexte économique et financier s'avère très porteur et devrait le rester dans les prochains mois, l'avenir dépend de l'évolution de l'environnement Institutionnel* » (risque de coupe dans le budget des aides au logement notamment, dans un contexte de hausses récentes des prix des logements et de besoins de rénovations énergétiques qui suppose des soutiens financiers des acteurs).

Evolution des mises en chantier des logements

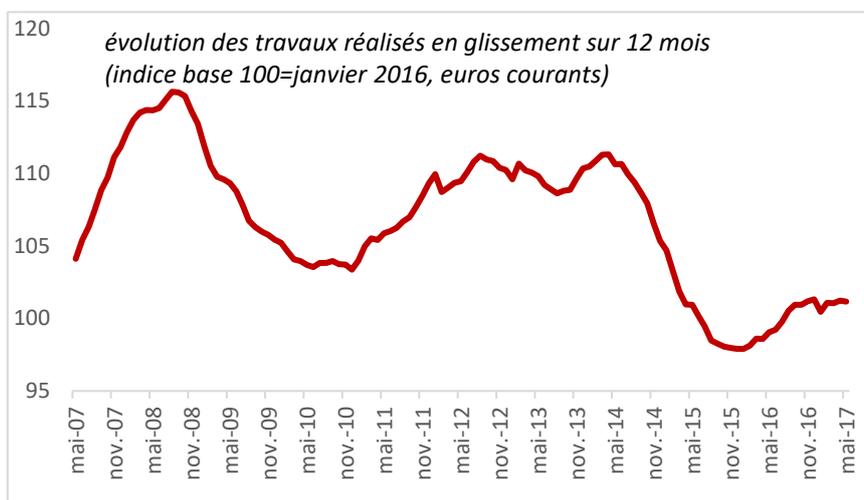
(cumul des douze mois juin 2016 – mai 2017 mois en glissement annuel, %)



4. Travaux publics en mai 2017 : activité encore poussive, prises de commandes mieux orientées, incertitude sur les perspectives à moyen terme

* Si le montant des travaux réalisés s'est accru en valeur de +2,1 % entre mai 2016 et mai 2017 en glissement annuel, **l'activité depuis le début de l'année n'a pas affiché pas de réel redémarrage** :

les travaux réalisés des cinq premiers mois se sont à peine maintenus par rapport à leur niveau de la même période de 2016 (-0,3 %).

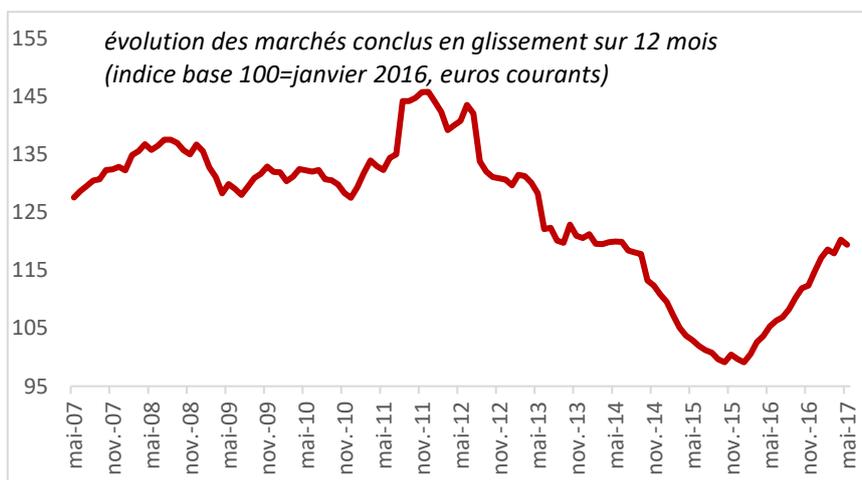


Source : Fédération Nationale des Travaux Publics

Les grands projets constituent les principaux moteurs de l'activité, tels les chantiers du Grand Paris et les opérations d'ampleur importante dans certaines régions (plan de relance autoroutier, Plan France Très Haut Débit, transports en commun...). **Le secteur privé est plus dynamique**, grâce à l'embellie des mises en chantier de logements neufs aux effets d'entraînement positifs sur certains travaux (petits terrassements), mais globalement **l'activité « courante » reste morose**. La fusion des intercommunalités le 1er janvier 2017 a également retardé la réalisation de travaux : en avril, la majorité des chefs d'entreprises de moins de 250 salariés déclarent avoir enregistré une **baisse de leur activité pour les collectivités territoriales**. La faiblesse de leurs investissements, après le recul de 2016, recouvre des **réalités contrastées** : dynamisme des métropoles, dont la

moitié devrait augmenter ses dépenses d'infrastructures de plus de 10% en 2017 (Bordeaux, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse...), quasi stabilisation des budgets des départements après des années de recul (-40% depuis 2008).

*Malgré un recul en mai, les **marchés conclus** au cours des cinq premiers mois de l'année ont progressé de **+9,7% par rapport aux mêmes mois de 2016** (+13,4% en glissement annuel entre mai 2016 et mai 2017). Même si cette forte augmentation est essentiellement liée à l'attribution des lots d'une future ligne de métro automatique (ligne 15 Sud) dans le cadre du Grand Paris Express, les prises de commandes se redressent dans la plupart des spécialités. Leur niveau n'en demeure pas moins inférieur de -18% à celui de 2011.



Source : Fédération Nationale des Travaux Publics

Cette meilleure orientation des carnets de commandes et des marchés conclus explique le **retour à la confiance des chefs d'entreprise** que reflète la dernière enquête de conjoncture d'avril 2017. Elle concerne autant les perspectives d'activité auprès du secteur privé que celles auprès des collectivités locales, avec des soldes d'opinion au-dessus de la moyenne de longue période. Cet optimisme touche toutes les spécialités et toutes les régions, même si des disparités persistent.

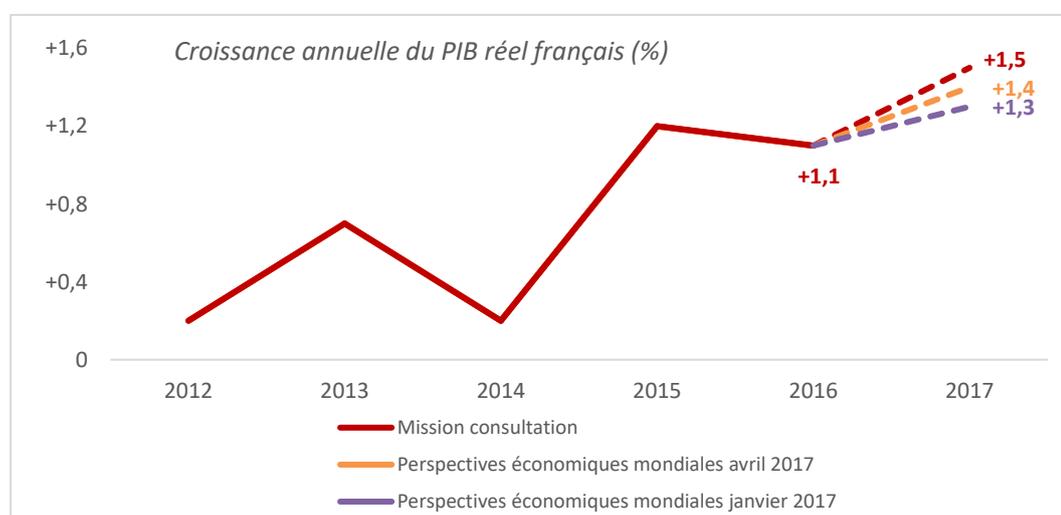
*Si les perspectives sont ainsi plutôt encourageantes à court terme, **l'horizon manque**

de visibilité au-delà : une reprise durable de l'activité dépendra de la politique d'infrastructures du gouvernement, et plus encore des politiques d'investissement des collectivités (70% de l'investissement public), ce qui renvoie à la question de leurs ressources. C'est pourquoi, souligne la Fédération Nationale des Travaux Publics, « *il est impératif de rétablir la confiance entre l'Etat et les collectivités locales avec un pacte : stabilité des dotations contre réduction des dépenses de fonctionnement et augmentation de l'investissement* ».

5. Mission de consultation 2017 de la France par le FMI : prévision de croissance relevée, nécessité affirmée de mettre rapidement en œuvre toutes les réformes annoncées

* **Le FMI vient de publier les conclusions de sa mission d'évaluation annuelle de l'économie française.** Selon le Fonds, « *l'ambitieux programme de réformes du gouvernement pourrait fortement contribuer à résoudre les défis économiques auxquels la France se heurte de longue date : déséquilibres budgétaires persistants, chômage élevé et faible compétitivité extérieure* ». Dans ce contexte, « *la reprise monterait en régime* » : **en 2017 le taux de**

croissance économique pourrait se hisser à +1,5%, soit +0,1 point par rapport à la dernière prévision du FMI en avril dernier. Avec cette révision haussière, le FMI devient l'organisation internationale la plus optimiste sur les perspectives de croissance de la France pour cette année : l'OCDE table en effet sur une croissance de +1,3% et la Commission européenne sur +1,4%, prévisions publiées l'une et l'autre en mai dernier.



Source : FMI

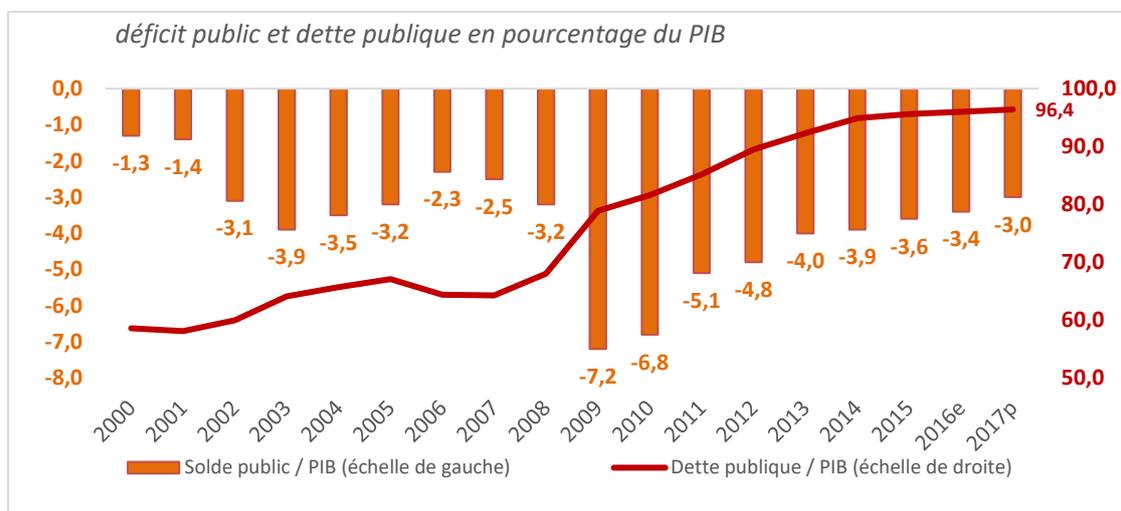
* **Les conclusions du FMI sur les finances publiques françaises sont globalement satisfaisantes** : « *la trajectoire graduelle d'assainissement budgétaire proposée par le gouvernement est appropriée* » et elle « *contribuerait à placer la dette – qui s'approche de 100% du PIB – sur une trajectoire descendante sans trop compromettre la reprise économique* ».

Selon le Fonds, **la stratégie de réduction des dépenses publiques de plus de trois points d'ici à 2022 est appropriée**, et **des mesures fortes doivent être prises dès à présent** par le nouveau gouvernement, compte tenu notamment des dérapages constatés par le récent audit de la Cour

des Comptes, afin de mettre le pays sur le bon rail budgétaire.

Pour 2018, les efforts ne devront pas être relâchés et des mesures représentant environ 1,0% du PIB seront nécessaires pour que la cible de déficit puisse être atteinte : il s'agira « *d'un effort exceptionnel d'un point de vue historique* ».

En tout état de cause, ces conclusions du FMI sur la politique budgétaire française contrastent singulièrement avec celles de la mission 2016 où le FMI notait que « *le niveau élevé des dépenses publiques demeure un obstacle à la soutenabilité des finances publiques* ».

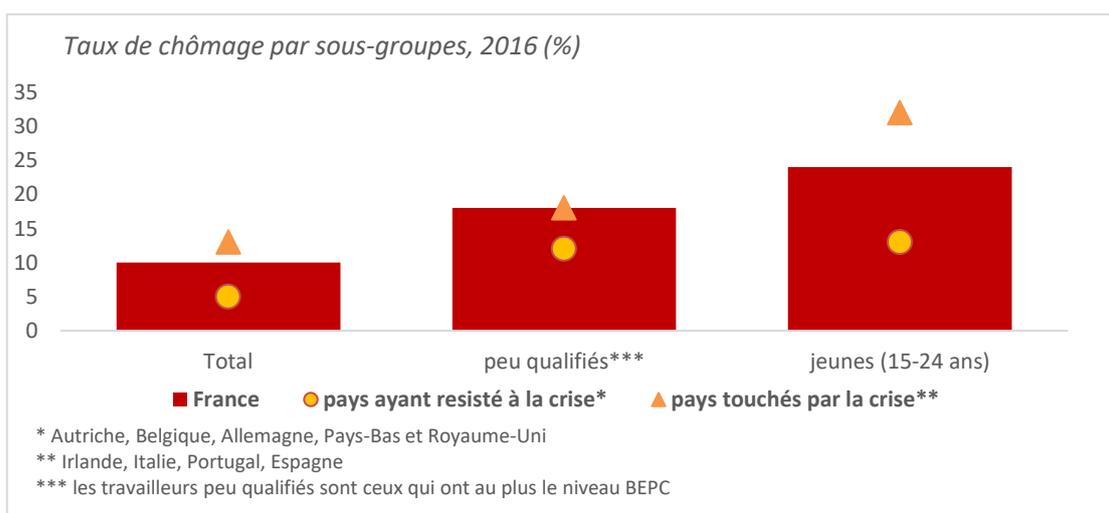


Source : FMI, perspectives de l'économie mondiale

* Le **FMI apporte également son soutien à la « vaste » et « ambitieuse » réforme du marché du travail**. Les mesures prévues par le gouvernement devraient en effet permettre « d'accorder une plus grande souplesse aux négociations au sein de l'entreprise, de rationaliser le dialogue social, de réduire l'incertitude juridique concernant les licenciements ». Par ailleurs, ajoute le Fonds, « la réforme prévue du système d'assurance-chômage (...) renforcera les incitations à la recherche d'emploi » ce qui contribuera sans doute à faire baisser le taux de chômage.

Les réformes envisagées pour les systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage

seront également essentielles puisqu'en France le chômage « touche de manière disproportionnée les jeunes et les travailleurs peu qualifiés ». Le FMI salue le plan d'investissement annoncé par le Président de la République dont les ressources pourraient être utilisées pour « adapter le système aux besoins du marché du travail et des actifs, y compris en améliorant le contrôle de qualité, en simplifiant l'accès et en renforçant le lien entre l'enseignement professionnel et les employeurs privés ». A cet égard, le graphique ci-dessous établi par le FMI montre l'impact positif des réformes sur la capacité des pays de résister à la crise et donc à contenir le chômage, des catégories les plus vulnérables.



Sources : Eurostat et calculs des services du FMI

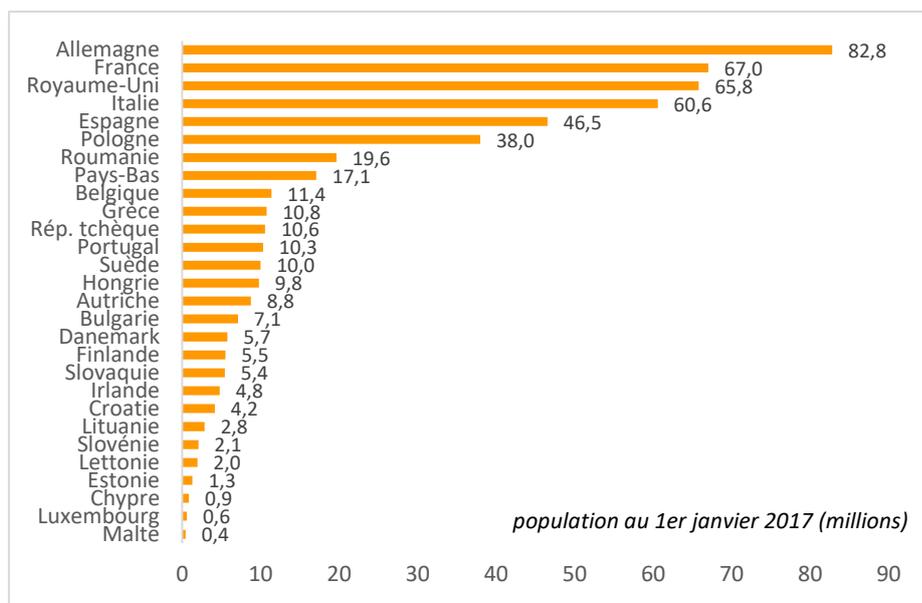
* Enfin, le FMI note que les propositions de réformes de l'impôt sur les sociétés (de 33,3% à 25,0%) et des revenus du capital devraient stimuler **la compétitivité et l'investissement des entreprises**. Selon l'Institution, il conviendra en

parallèle de « **poursuivre les efforts destinés à simplifier la réglementation des entreprises et à stimuler la concurrence dans le secteur des services** ».

6. Démographie européenne en 2016 : 512 millions d'habitants (+0,3% grâce à l'apport migratoire), diminution dans dix pays

*Selon les « premières estimations » publiées par Eurostat la veille de la Journée mondiale de la population (11 juillet 2017), la population de l'Union européenne (UE) était estimée à **511,8 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2017**. La zone euro comptait **341 millions d'habitants** (2/3 de la population de l'Union).

Avec 82,8 millions d'habitants, l'Allemagne est l'Etat membre le plus peuplé (16,2% du total), devant la France (67 millions, soit 13,1%), le Royaume-Uni (65,8 millions, soit 12,9%), l'Italie (60,6 millions, soit 11,8%), l'Espagne (46,5 millions, soit 9,1%) et la Pologne (38 millions, soit 7,4%).



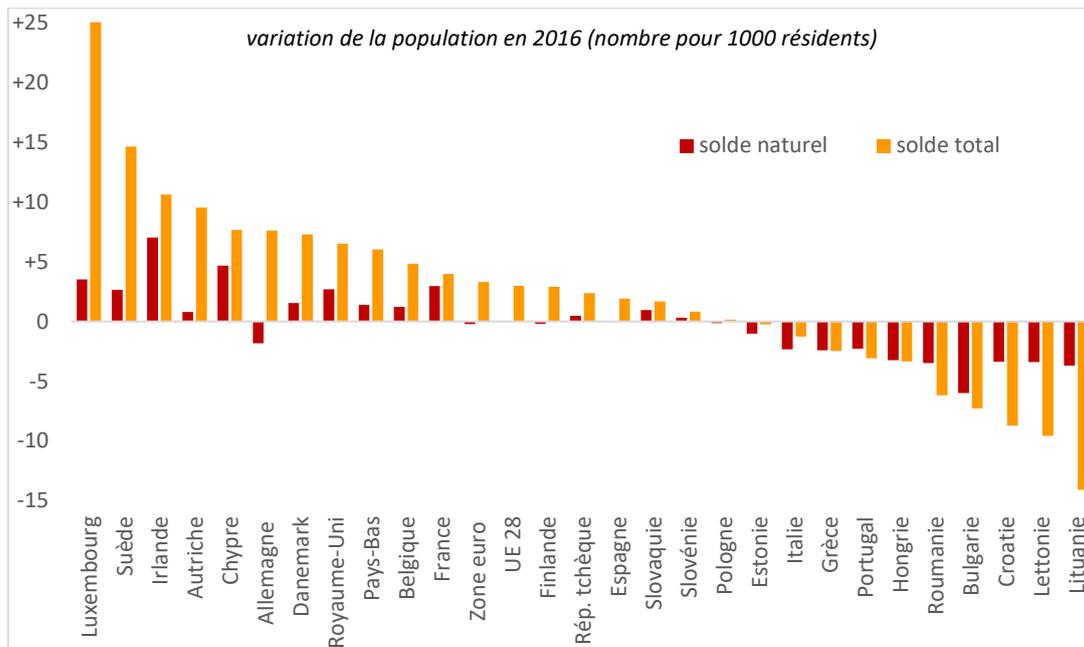
Source : Eurostat

* Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017, la population de l'UE a augmenté de **+1,5 million, soit +3 habitants pour 1000**. Alors que la variation naturelle du nombre d'habitants a été neutre (autant de naissances que de décès ont été enregistrés au cours de l'année 2016), **cette augmentation de la population européenne est due à l'apport migratoire**. S'agissant de la seule zone euro, cet apport du solde migratoire est plus conséquent, puisque la population a augmenté de **+1,1 million (soit +3,3 ‰), en dépit d'un solde naturel légèrement négatif** (davantage de décès que de naissances enregistrés). Le cas le plus notable est celui de l'Allemagne.

***La population totale a augmenté dans dix-huit pays membres et diminué dans les dix autres**. La plus forte croissance a été enregistrée au Luxembourg (+25 ‰), en Suède, à Malte, en Irlande, en Autriche, en Allemagne (+7,6 ‰), au Danemark, au Royaume-Uni (+6,5 ‰) et aux Pays-Bas. En France, la population a augmenté de +4 ‰. A l'opposé, les plus fortes baisses ont été observées dans les pays baltes (Lituanie, Lettonie) et en Europe centrale (Bulgarie et Roumanie).

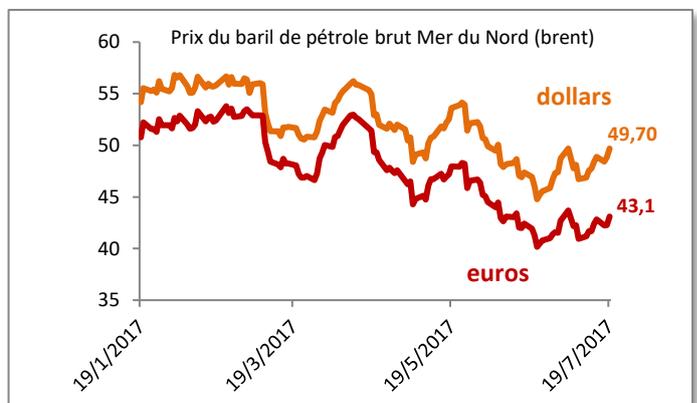
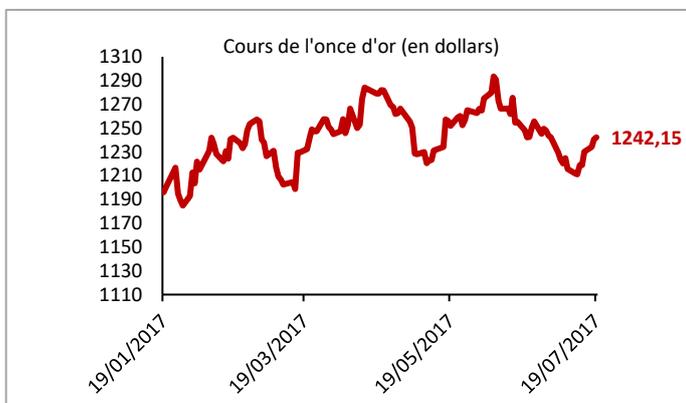
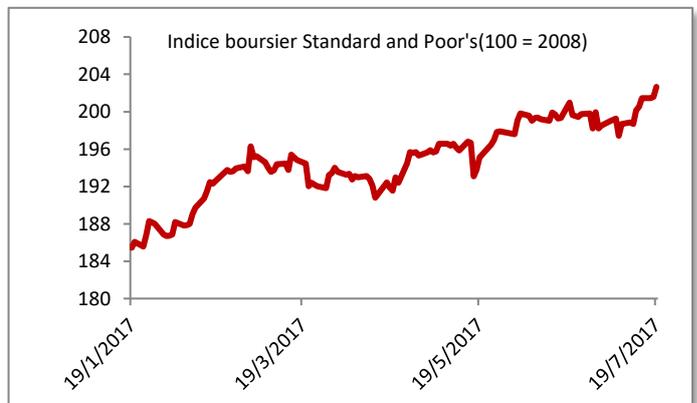
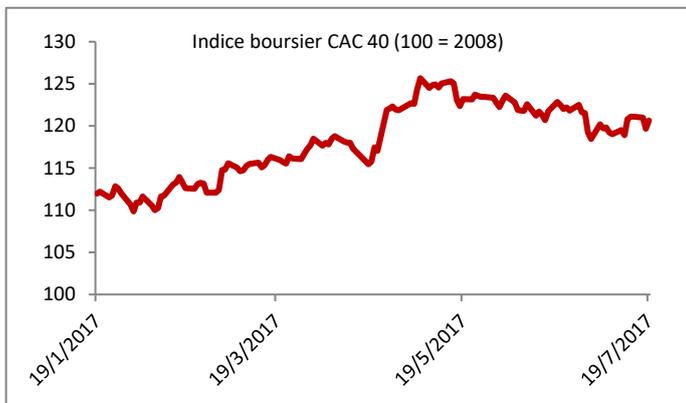
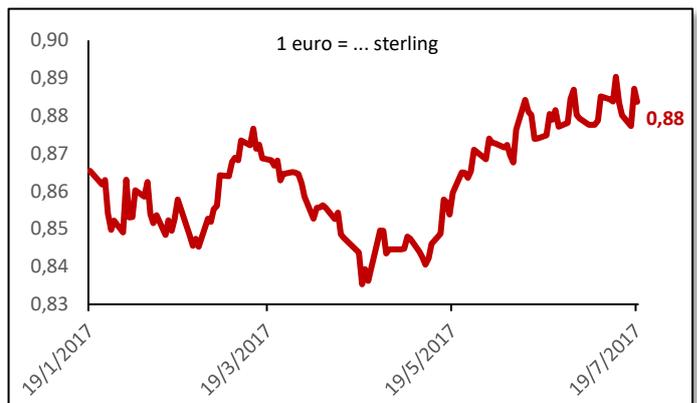
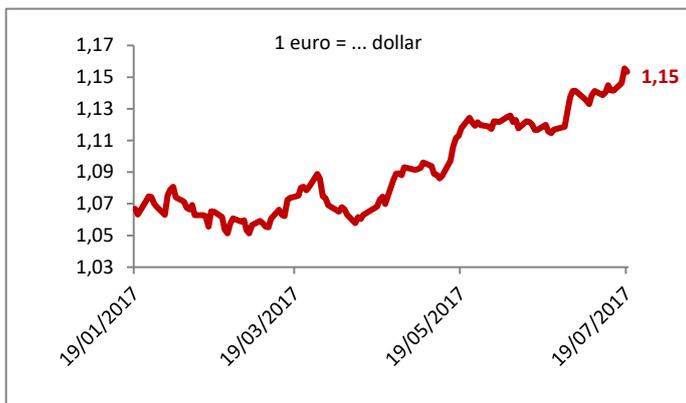
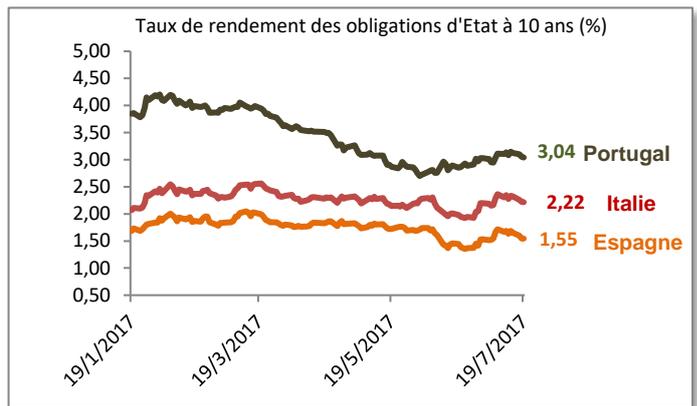
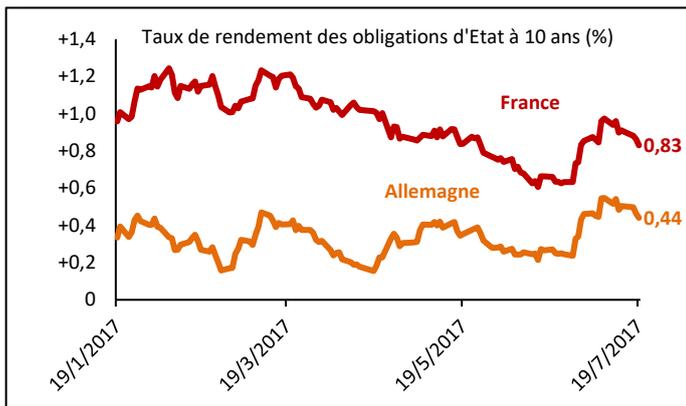
*En 2016, l'UE a enregistré 5,1 millions de naissances, soit un **taux de natalité de 10 naissances pour 1000 résidents**. Les taux de natalité les plus élevés ont été affichés en Irlande (13,5 ‰), en Suède et au Royaume-Uni (11,8 ‰), ainsi qu'en France (11,7 ‰). Les taux les plus faibles ont été relevés dans les Etats membres du Sud : Italie (7,8 ‰), Espagne et Grèce (8,7 ‰), Bulgarie (9 ‰), Allemagne (9,3 ‰). Dans le même temps, on a comptabilisé 5,1 millions de décès dans l'UE en 2016, soit un **taux de mortalité de 10 décès pour 10000 habitants**, avec là encore une grande disparité (de 6 à 7 ‰ en Irlande et au Luxembourg à 15 ‰ en Bulgarie, en passant par 8,8 ‰ en France, au Pays-Bas et en Espagne, 11,2 ‰ en Allemagne, plus de 14 ‰ en Lettonie et en Lituanie).

En conséquence, un **taux d'accroissement naturel de la population a été enregistré dans treize des vingt-huit pays membres** (dont la France qui a le solde le plus élevé après l'Irlande, le Luxembourg et Chypre). Parmi les **quinze pays dont le solde naturel est négatif**, figurent notamment l'Allemagne et l'Italie.



Source : Eurostat

7. Tendances récentes des marchés : Détente des taux souverains français et allemand, remontée de l'euro, du pétrole et de l'or



Contact : gde-lavernee@medef.fr // abenhamou@medef.fr

Rédaction achevée le 20 juillet 2017

La Météo de l'éco - Prenez la température de l'économie française en quelques clics, avec 30 indicateurs

➤ Connectez-vous sur www.meteodeleco.fr
➤ ou téléchargez l'application gratuitement sur :

